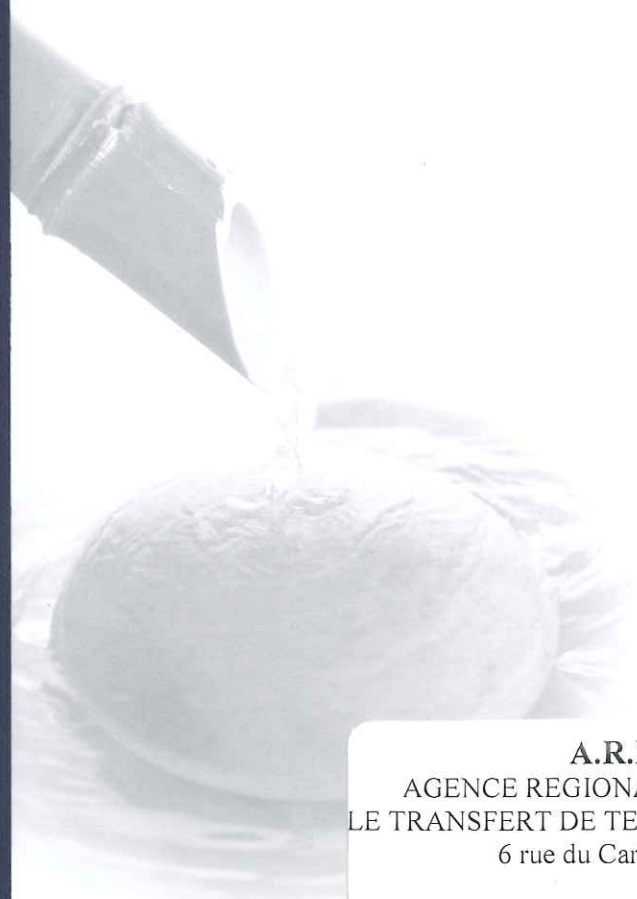




COGEP

commissariat aux comptes



A.R.I.T.T. CENTRE

AGENCE REGIONALE POUR L'INNOVATION ET
LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN REGION CENTRE

6 rue du Carbone – 45000 ORLEANS

RCS Orléans

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS le 31 Décembre 2012



A.R.I.T.T. CENTRE
*AGENCE REGIONALE POUR L'INNOVATION
ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN REGION CENTRE*

Manuel GRÉAU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

20 av. des Droits de l'Homme
BP 82949
45029 ORLÉANS Cedex 1

Tél. 02 38 60 70 01
Fax 02 38 60 70 19

www.groupe-cogep.fr
mgreau@groupe-cogep.fr

**6, Rue du Carbone
45000 ORLÉANS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association A.R.I.T.T. CENTRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ORLÉANS, le 29 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes
COGEP

Représenté par

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	128 332	128 332		3 251
Immobilisations corporelles	1 348 113	506 753	841 361	910 946
Immobilisations financières	2 086		2 086	2 086
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 996		4 996	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	45 063	2 353	42 711	23 438
Autres	1 714 166		1 714 166	1 253 962
Valeurs mobilières de placement	2 572		2 572	444 781
Disponibilités (autres que caisse)	49 513		49 513	6 817
Caisse				
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 649		28 649	50 893
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL GENERAL	3 323 493	637 438	2 686 055	2 696 174

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2012	au 31/12/2011
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	73 719	73 719
Résultat de l'exercice	29 544	211 599
Report à nouveau	616 486	404 887
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	719 749	690 204
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	637 939	588 832
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	395 760	571 096
Autres	624 510	623 105
TOTAL GENERAL	2 686 055	2 696 174

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	1 085 121
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	64 850
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2012	Exercice N-1 31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	185 004	138 506
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 049 011	3 019 878
Cotisations	420	465
Autres produits	5 299	115 910
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	24 322	22 077
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 537 877	1 586 730
Impôts, taxes et versements assimilés	141 459	126 663
Rémunérations du personnel	815 621	886 403
Charges sociales	444 489	354 959
Dotations aux amortissements	340 906	118 431
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	52	3
RESULTAT D'EXPLOITATION	-64 992	179 492
EXCEDENT OU DEFICIT	29 544	211 599

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ARITT CENTRE CONSO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 2 686 055 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 29 544 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 **Règles et méthodes comptables****Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	128 332			128 332
Immobilisations incorporelles	128 332			128 332
- Terrains	45 000			45 000
- Constructions sur sol propre	863 603			863 604
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	699			699
- Installations générales, agencements aménagements divers	161 884	10 304		172 188
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	254 452	15 085	2 914	266 623
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 325 638	25 389	2 914	1 348 113
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 086			2 086
Immobilisations financières	2 086			2 086
ACTIF IMMOBILISE	1 456 056	25 389	2 914	1 478 532

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 389		25 389
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 389		25 389
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		2 914		2 914
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 914		2 914

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	125 082	3 251		128 332
Immobilisations incorporelles	125 082	3 251		128 332
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	118 888	49 369		168 257
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	293	140		433
- Installations générales, agencements aménagements divers	100 844	22 842		123 690
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	194 667	19 704		214 372
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	414 692	92 056		506 753
ACTIF IMMOBILISE	539 774	95 306		635 085

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 789 965 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 086		2 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	45 063	45 063	
Autres	1 714 166	1 714 166	
Charges constatées d'avance	28 649	28 649	
Total	1 789 965	1 787 879	2 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	73 719			73 719
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	404 887	211 599		616 486
Résultat de l'exercice	211 599		182 054	29 544
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	588 832	49 107		637 939
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 279 036	260 706	182 054	1 357 688

Sur cet exercice, la subvention d'investissement a été augmentée par la reprise du PCA constaté antérieurement d'un montant de 144 210 €. Les reprises au résultat y afférentes ont donc été recalculées sur une base totale de 935 130 € et l'impact de ce retraitement sur les comptes 2012 est de 32 809,89 €.


Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		243 247			243 247
Total		243 247			243 247
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		243 247			
Financières					
Exceptionnelles					

Suite à la réception du courrier de la DIRECCTE portant sur le recouvrement des soldes des subventions (Centre Europe et PME, Innov'action Loiret - année 1, et Innovia Touraine 2011), il a été constaté sur cet exercice une provision pour risques à hauteur de 243 246.54 €.

En effet l'association ARITT doit justifier la mise en application du code des marchés publics et notamment les règles de mise en concurrence (ordonnance du 06 juin 2005).

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 085 121 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	64 850	64 850		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 760	395 760		
Dettes fiscales et sociales	319 785	319 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	304 725	304 725		
Produits constatés d'avance				
Total	1 085 121	1 085 121		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	11 558			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	160 204
Intérêts courus à payer	90
Dettes provis. pr congés à payer	73 464
Intéressement à payer	84 884
Charges sociales s/congés à payer	31 835
Charges fiscales s/congés à payer	7 633
Total	358 110

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	28 649		
Total	28 649		

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce

Fait à ORLÉANS, le 29 Mai 2013

Le Commissaire aux Comptes
COGEP

Représenté par

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé